

**QUATORZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS
AU FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
19-21 mars 2013
Washington, DC**

Résolution PC/14/2013/4

**Proposition de mesures pour la préparation à la REDD+ de la Papouasie-
Nouvelle-Guinée**

Où :

1. En février 2013, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a soumis à l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) une Proposition de mesures pour la préparation (R-PP) qui a été examinée par un Panel consultatif technique (TAP), un groupe de travail établi à cet effet et constitué de membres du Comité des Participants (CP) ainsi que par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;
2. À sa quatorzième réunion, le CP a examiné la R-PP conformément à la Section 11.1 (b) de la Charte établissant le FCPF (Charte) et
3. Le CP a reconnu les efforts importants entrepris par la Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi que la grande qualité de la R-PP.

Le Comité des Participants,

1. Décide d'attribuer un financement à la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour lui permettre d'avancer dans sa préparation à la REDD+.
2. À cet effet, demande :
 - i. À la Papouasie-Nouvelle-Guinée de soumettre une version révisée de la R-PP (R-PP révisée) à la FMT, qui réponde aux principales questions soulevées dans le rapport récapitulatif préparé par la FMT et inclus en annexe de cette résolution ;
 - ii. À la FMT, en coopération avec le Partenaire à la mise en œuvre le cas échéant, de vérifier l'exhaustivité de la R-PP révisée, de la mettre à disposition sur le site du FCPF et d'informer le CP une fois qu'elle est en ligne ;
 - iii. Au PNUD, en qualité de Partenaire à la mise en œuvre, de travailler avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de finaliser son devoir de diligence, en particulier en ce qui concerne les politiques et les procédures du PNUD et conformément à l'Approche commune, en collaboration étroite avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée, afin d'attribuer une subvention à hauteur de 3,8 millions d'USD, conformément aux Résolutions PC/3/2009/4 et PC/Electronic/2012/1 ;

- iv. À la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'examiner, pendant sa préparation à la REDD+, les questions identifiées dans l'évaluation de la R-PP par le TAP ainsi que celles soulevées par le CP du FCPF lors de cette réunion et

- v. À la Papouasie-Nouvelle-Guinée de faire part au CP de ses avancées conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et de s'acquitter de ses responsabilités conformément à l'accord signé entre le PNUD et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (accord de subvention).

Annexe

Rapport récapitulatif rédigé par la FMT

Le CP a pris note du caractère positif à ce jour du processus de formulation de la R-PP et du fait que la R-PP offre une bonne occasion à d'autres pays REDD de tirer des leçons de l'expérience de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Principales questions

Les principales questions devant être abordées par la Papouasie-Nouvelle-Guinée avant de signer un Accord de subvention pour la préparation avec le PNUD sont les suivantes :

1. Fournir d'autres informations contextuelles sur les expériences de gestion forestière communautaire dans le pays et sur les plans pour promouvoir ce type de gestion dans le cadre de la stratégie de REDD+.
2. Mettre à jour la R-PP pour traduire les derniers développements en matière d'établissement d'un système national de MRV et de REL national pour la REDD+.
3. Fournir des détails supplémentaires sur la conception et la mise en œuvre de l'ESES et du système national d'information sur les sauvegardes, y compris sur les besoins en capacités au niveau national.